

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi dix-sept mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LAPEYRONNIE Jeannick.

Etaient Présents : Mme LAPEYRONNIE, M. MORIN, M. DUVAL, Mme BRASSENX, Mme VALLÉE, M. SEYER, Mme DECOENE, M. GROGNET, Mme GROUARD, Mme JACQUIN, M. MELOT, M. OLIVIER, Mme VAN HUYFTE, Mme BOUDARD, Mme SYRINGAS, M. VICAIRE

Absent excusé : M. CLOUET

Secrétaire de séance : Madame JACQUIN a été élue secrétaire de séance.

I- **SUBVENTION** :

Madame le Maire informe le Conseil que le CFA d'EVREUX nous a fait parvenir une demande de subvention pour 5 apprentis. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil accepte de verser 70 € par élèves.

II- **DÉCISIONS MODIFICATIVES** :

Si acceptation de verser la subvention au CFA, une délibération pour décision modificative est à prendre pour remettre des crédits au compte des subventions 6574.

De plus, nous devons rembourser au Département du Calvados, une taxe d'aménagement d'un montant de 149 € datant de 2018 perçue à tort sur la comptabilité de la commune. Une délibération est également à prendre et des crédits devront être mis au compte 10222

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prendre ces dites délibérations.

III- **TRANSPORT SCOLAIRE** :

Madame le Maire rappelle que le transport scolaire était géré par le SITS, Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire jusqu'en 2020. Les communes versaient une participation tous les ans à ce syndicat afin de diminuer le coût aux familles. Depuis 2021, le SITS est dissous et la gestion a été reprise par la Région. Nous avons décidé l'année dernière de rembourser à hauteur de 50 % chaque famille.

Pour la prochaine rentrée, la Région demande aux communes qui veulent encore participer, s'il souhaite que cette participation soit directement déduite de la facture.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil décide de reconduire la participation à hauteur de 50 % pour la prochaine rentrée scolaire et accepte que la Région déduise le montant directement à la facture.

IV- **RIFSEEP PRIMES DES FONCTIONNAIRES** :

Madame le Maire informe le Conseil que les agents territoriaux perçoivent une prime appelée RIFSEEP. Le montant est fixé par l'Etat.

L'agent perçoit cette prime en fonction de son grade, de son échelon et de l'assiduité de son travail.

Jusqu'à présent, l'agent continuait de percevoir cette prime en arrêt longue maladie. Fin 2021, une loi a été modifiée afin de supprimer cette option.

Après délibération par 6 abstentions et 10 voix pour, le conseil accepte de modifier ce RIFSEEP.

V- **DELIBERATION INDEMNITES DE TRANSPORT, HEBERGEMENT ET REPAS LORS DES FORMATIONS DES AGENTS :**

Madame le Maire précise que les agents territoriaux ont pour obligation de suivre des formations dans le cadre de leur métier.

Les formations étant obligatoires, les frais occasionnés par ces formations sont pris en charge par l'employeur. Le montant des frais kilométriques, les nuitées et les repas sont fixés par l'Etat. Dans la commune, une délibération existe mais uniquement sur les kilomètres et les repas mais pas sur les nuitées. Depuis quelques années, les formations se déroulent de plus en plus souvent sur CAEN, PARIS, elles commencent en générale à 8 h 30, les agents doivent souvent partir la veille. Nous devons délibérer afin d'accepter ou non de rembourser les frais d'hôtel.

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité de rajouter le remboursement des nuitées à hauteur de 60 €uros par nuit. Les agents devront fournir les factures à l'appui.

VI- **REPRISE DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES :**

Madame BRASSENX informe le conseil que la commission urbanisme s'est réunie lundi dernier afin de recenser les différentes tombes dites « dangereuses » dans les quatre cimetières de la commune. Présentation des plans et des photos.

Dans un premier temps, la commission s'occupe de retrouver les noms figurant sur des tombes très anciennes et se charge de remettre les plans des cimetières à jour.

Des pancartes blanches indiquant que « les personnes s'intéressant à un titre quelconque à cette tombe sont priées de se présenter à la mairie » vont être mises prochainement sur plusieurs tombes des quatre cimetières.

Madame BRASSENX informe qu'il est inutile de prendre une délibération pour lancer une procédure, seul un arrêté du Maire désignant les tombes à relever est nécessaire et doit-être apposé à l'entrée de chaque cimetière.

Pour commencer, seules les tombes dangereuses seront relevées, cette procédure se fera sur plusieurs années. Elle n'est plus de 3 ans mais d'un an depuis février 2022.

VII- **QUESTIONS DIVERSES :**

A) Madame DUVAL fait le point sur toutes les activités à venir et rappelle qu'elle avait sondé pour organiser un repas avec tous les membres du conseil et le personnel. L'idée s'est de faire un barbecue si le temps le permet, voir si la salle des fêtes de Le Fresne est disponible. Deux dates étaient proposées le 2 et 9 septembre prochain. Après délibération, la date du 9 est retenue. Lancer les invitations aux employés communaux.

B) Monsieur SEYER demande ou en est la création du comité des fêtes. L'Association est créée elle porte le nom de Fest'Val-Doré. Nom trouvé par une habitante de la commune suite à un concours organisé via Facebook. La gagnante a été récompensée par un panier surprise.

Les documents pour cette création sont partis à la Préfecture.

C) Monsieur VICAIRE demande qui a mis la pancarte incendie devant sa propriétaire. Cette pancarte est réglementaire et elle a été posée par VEOLIA.

D) Madame JACQUIN demande si une pancarte pourrait être mise au niveau du Parc de Jeux pour avertir que des gravillons ont été déposés autour du parc par la Communauté de Communes. A voir avec Monsieur RONGRAIS responsable de la voirie.